

Saint-Hyacinthe, le 8 mai 2019

Madame Karina St-Germain  
Directrice des services éducatifs  
COMMISSION SCOLAIRE DE SAINT-HYACINTHE  
2255, avenue Sainte-Anne  
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5H7

**Objet : Avis du comité de parents concernant la Détermination des services éducatifs dispensés en adaptation scolaire au primaire et au secondaire pour l'année scolaire 2019-2020**

Madame,

Nous vous remercions d'être venue consulter le comité de parents sur *la Détermination des services éducatifs dispensés en adaptation scolaire au primaire et au secondaire pour l'année scolaire 2019-2020*.

Le comité de parents a pour fonction « de donner son avis à la Commission scolaire sur toute question qu'elle est tenue de lui soumettre<sup>1</sup> ».

C'est dans cette optique que nous avons pris en considération les documents que vous nous avez présentés, lors de notre séance ordinaire du comité de parents du 1<sup>er</sup> mai 2019.

- Nous prenons acte de la liste des services éducatifs dispensés en adaptation scolaire au primaire et au secondaire, de même que les critères d'admissibilité pour l'année scolaire 2019-2020.
- Nous prenons acte de l'ouverture d'une nouvelle classe ESI à l'école Saint-André d'Acton Vale.

Après consultation, les membres du comité de parents de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe accueillent favorablement la liste des services éducatifs dispensés en adaptation scolaire au primaire et au secondaire, de même que les critères d'admissibilité pour l'année scolaire 2019-2020. De plus, nous sommes plus que satisfaits que la région d'Acton Vale puisse dorénavant bénéficier d'une classe ESI.

En souhaitant le tout conforme, nous vous prions d'accepter, Madame St-Germain, nos salutations distinguées.

Au nom du comité de parents,

*Emmanuelle Bagg,*  
Présidente, 2018-2019